

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 17 décembre 2018**  
Compte rendu



**1. Débat d'orientation budgétaire**

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice qui préfigurent les priorités du budget primitif.
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Rapport ci-joint.

**Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire**

**2. Décision modificative n° 2 - Ville**

Cette décision modificative concerne des ajustements budgétaires de fin d'année et des modifications sur des imputations comptables.

Elle intègre notamment :

- la répartition des travaux en régie,
- l'inscription de l'opération de centre-ville
- 

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
3 contre : Mme GOETHEYN, M BOUDON, Mme ZERKAOUI  
1 abstention : M DELAMARE**

**3. Autorisation au Maire à ester en justice**

Il s'agit de contester devant la juridiction administrative tant au fond qu'en référé, la décision de l'Agence Régionale de la Santé de Normandie de fermer le service de gynécologie obstétrique avec hospitalisation complète (maternité) de l'établissement hospitalier de Bernay.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité**

**4. SILOGE – Garantie d'emprunts**

La SILOGE a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières d'un prêt initialement garanti par la commune de Brionne.

Il convient donc au Conseil Municipal de se prononcer sur cette nouvelle garantie.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
2 abstentions : Mme GOETHEYN, M BOUDON**

**5. Approbation du rapport de la CLECT**

Les transferts de compétences opérés par la loi NOTRe du 7 août 2015 ainsi que la redéfinition de l'intérêt communautaire ont abouti à la redistribution des compétences entre les communes et la communauté de communes Intercom Bernay Terres de Normandie.

Sont restitués aux communes les compétences et les équipements suivants :

- Les trottoirs non compris dans la voirie d'intérêt communautaire ;
- Les parkings n'ayant pas été déclarés d'intérêt communautaire ;
- Les équipements sportifs suivants :
  - Le terrain multisports de Saint Eloi de Fourques ;

- Le terrain multisports de Bosrobert ;
- Le stade de Mesnil-en-Ouche.
- La compétence relative aux « investissements en matériels et mobiliers et leur maintenance dans les écoles et cantines scolaires », exercée par l'ex CCBE.

Sont transférés à la communauté les compétences et les équipements suivants :

- La création, l'aménagement, la gestion et l'entretien des zones d'activités économiques ;
- L'aménagement, la gestion et l'entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage, située à Bernay ;
- Le pilotage du contrat de ville ;
- La création, la gestion et l'entretien de la voirie d'intérêt communauté : 25 kilomètres de voies supplémentaires sont transférés à la communauté.

Ces transferts donnent lieu à des transferts de charges. Ils se traduisent donc par une redéfinition des besoins de financement entre les communes et l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

En fiscalité professionnelle unique et conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, l'évaluation des charges transférées résultant d'un transfert de compétences ou d'une modification de l'intérêt communautaire est une mission qui incombe à la CLECT.

Ce rapport est soumis à l'approbation des communes. Ces dernières s'expriment à la majorité qualifiée dans les trois mois suivants l'adoption du rapport par la CLECT.

Les travaux de la CLECT ont conduit à la validation du rapport lors de la réunion du 21 septembre 2018.

Il est proposé au Conseil d'approuver le rapport adopté par la CLECT le 21 septembre 2018 et joint en annexe de la présente délibération.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
3 abstentions : Mme GOETHEYN, M BOUDON, Mme ZERKAOUI**

#### **6. Modification des statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie**

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 31 octobre 2018 pour décider favorablement de la modification des statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Cette modification de statuts a été adressée à chaque commune membre par voie postale le 05 novembre 2018 par Monsieur le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et qu'il est en conséquence demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette modification des statuts.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
1 abstention : Mme ZERKAOUI**

#### **7. Demande de subvention au titre des amendes de police**

Considérant la nécessité d'engager des travaux d'aménagement de sécurité sur les rues suivantes :

- Rue Lemarrois avec l'aménagement d'une double chicane dont le coût est estimé à 7 500 € HT,
- Route de Calleville avec la réalisation d'un ralentisseur dont le coût est estimé à 6 500 € HT,
- Rue des fontaines avec la réalisation d'un plateau de 8 mètres dont le coût est estimé à 20 000 € HT
- Route de Corneilles avec la réalisation d'un plateau de 8 mètres dont le coût est estimé à 20 000 € HT

Ces opérations peuvent être subventionnées par le Conseil Départemental de l'Eure à hauteur de 40 % au titre des amendes de police et il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité**

**8. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour une représentation de l'Opéra de Rouen**

Compte tenu de l'organisation d'une représentation avec l'orchestre de l'Opéra de Rouen le 10 mai 2019, il est possible d'obtenir une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Eure. Il s'agit donc d'autoriser M. le Maire à solliciter cette subvention.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité**

**9. Subventions aux associations l'ABCD, Saint Victor Loisirs et La Libre Pensée**

Il est demandé d'accepter le versement d'une subvention à ABCD « Association Brionne Commerce Développement » d'un montant de 3 000 €, pour l'organisation des fêtes de Noël, une subvention à l'association « Saint Victor Loisirs » de 1 000 €, pour l'organisation de la manifestation des 2 guerres et une subvention à l'association « La libre pensée » de 100 €, pour l'édification d'un monument en hommage aux 639 fusillés pour l'exemple de la guerre 14-18

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité**

**10. Fixation de la rémunération des agents recenseurs**

Il est rappelé que les opérations de recensement vont se dérouler du 17 janvier au 16 février 2019. Il est donc nécessaire de fixer les indemnités des agents recenseurs.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité**

**11. Redevance pour l'occupation du domaine public des transports de fonds**

Il convient de fixer la tarification applicable pour les emplacements réservés pour le stationnement ou la circulation sur les voies publiques des véhicules de transport de fonds, afin de limiter ou d'éviter tout transport à pied, des fonds livrés ou collectés, et de fixer une redevance annuelle pour chaque emplacement réservé aux transports de fonds, à 6 000 €.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité**

**12. Convention d'initiation aux métiers du patrimoine et aux métiers manuels avec l'association « l'outil en main »**

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association « l'Outil en main », pour la création d'un atelier de maçonnerie afin d'initier des enfants aux métiers du patrimoine et aux métiers manuels.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité**

**13. Modification du tableau des effectifs**

Il s'agit de modifier le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2019 afin de nommer un agent suite à la réussite d'un concours de catégorie C.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
1 abstention : Mme ZERKAOUI**